



Sébastien GUILLOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
Tél : 06 99 65 83 68

2658 Route d'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

7 Boulevard de Touraine
49300 CHOLET

sguillois@cogep.fr

GCSMS GROUPEMENT DES POSSIBLES SARTHE

43 RUE PAUL LIGNEUL
72000 LE MANS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres du **GROUPEMENT DES POSSIBLES SARTHE**,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **GROUPEMENT DES POSSIBLES SARTHE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 3.2 Changements de réglementation comptable » de l'annexe relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Groupement.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Administrateur.

7. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 30 juin 2026

COGEP AUDIT

Sébastien GUILLOIS
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS 2025

**Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
Village des Possibles SARTHE**

43 rue Paul Ligneul - 72000 LE MANS



02 43 47 00 30



02 43 47 00 39

COMPTES ANNUELS 2025

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

Annexe

1 - Présentation de l'association

2- Faits majeurs de l'exercice

3- Règles et méthodes comptables

4- Notes sur le compte de résultat

5- Autres informations

6- Précisions sur certaines rubriques

Variation des Immobilisations

Variation des Amortissements

Variation des Provisions

Etat des Créances et dettes

Etat des fonds propres

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024	
		Durée 12 mois		12 mois	
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
	TOTAL I				
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage industriel		20 969,98	-20 314,75	655,23	6 713,38
Autres immobilisations corporelles		130 680,42	-125 573,59	5 106,83	33 432,07
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations Financières					
Autres titres Immobilisés		15,00		15,00	15,00
Autres Immobilisations Financières		1 384,00		1 384,00	1 384,00
	TOTAL II	153 049,40	-145 888,34	7 161,06	41 544,45
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
	TOTAL III				
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Créances					
Créances redevables usagers et comptes rattachés		80,00		80,00	99,00
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		563 386,25		563 386,25	896 161,96
	TOTAL IV	563 466,25		563 466,25	896 260,96
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
	TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
	TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
	TOTAL VII				
		</			

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		296 867,87	241 980,59
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		296 867,87	241 980,59
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau			
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		72 592,49	54 887,28
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		369 460,36	296 867,87
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement			36 826,74
Provisions réglementées			
	TOTAL I	369 460,36	333 694,61
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		26 670,00	480 000,00
	TOTAL II	26 670,00	480 000,00
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
	TOTAL III		
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL IV	45 000,00	
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses			6,00
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		71 255,99	44 974,70
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		14 676,04	37 692,93
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes			
Autres dettes		43 564,92	41 437,17
Produits constatés d'avance			
	TOTAL V	129 496,95	124 110,80
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		570 627,31	937 805,41

Compte de résultat

GCSMS Village des Possibles

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	2 540,00	0,53	1 840,00		700,00	38,04
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	2 540,00	0,53	1 840,00		700,00	38,04
Concours publics et subvt ^e exploitation	36 826,74	7,67	523 715,00		-486 888,26	-92,97
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	36 826,74	7,67	523 715,00		-486 888,26	-92,97
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	480 000,00	100,00			480 000,00	
Autres produits	12,00	0,00	13 809,44		-13 797,44	-99,91
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	519 378,74	108,20	539 364,44		-19 985,70	-3,71
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	392 782,05	81,83	361 607,07		31 174,98	8,62
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	147,76	0,03	1 359,78		-1 212,02	-89,13
Salaires	-8 511,47	-1,77	60 075,76		-68 587,23	-114,17
Cotisations sociales	-33 906,04	-7,06	32 772,90		-66 678,94	-203,46
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	38 729,03	8,07	45 157,32		-6 428,29	-14,24
Dotations aux provisions	45 000,00	9,38			45 000,00	
Valeurs comptables des immobilisations cédées						
Report en fonds dédiés						
Autres charges	28 324,03	5,90	28 230,07		93,96	0,33
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	462 565,36	96,37	529 202,90		-66 637,54	-12,59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	56 813,38	11,84	10 161,54		46 651,84	459,10
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	17 708,11	3,69	2 100,08		15 608,03	743,21
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	17 708,11	3,69	2 100,08		15 608,03	743,21
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV						
RESULTATS FINANCIERS	17 708,11	3,69	2 100,08		15 608,03	743,21
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	74 521,49	15,53	12 261,62		62 259,87	507,76
Produits exceptionnels			42 625,66		-42 625,66	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			42 625,66		-42 625,66	-100,00
Charges exceptionnelles						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			42 625,66		-42 625,66	-100,00
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	1 929,00	0,40			1 929,00	

Compte de résultat

GCSMS Village des Possibles

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté au :	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	1 929,00	0,40			1 929,00	
PRODUITS	537 086,85	111,89	584 090,18		-47 003,33	-8,05
CHARGES	464 494,36	96,77	529 202,90		-64 708,54	-12,23
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	72 592,49	15,12	54 887,28		17 705,21	32,26
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

GCSMS Village des Possibles

ANNEXE des comptes annuels au 31 décembre 2025

1. Présentation du groupement

A) Description de l'objet social

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Groupement des Possibles Sarthe », créé par l'Association MONTJOIE et l'Association TARMAC repose sur une volonté d'union des compétences et des expertises de chaque acteur, MONTJOIE en qualité d'acteur de la prise en charge et du suivi de personnes en difficulté et notamment en matière de soin et de réduction des risques, et TARMAC en qualité d'acteur de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion de public en situation de précarité.

B) Nature et périmètre des missions

A l'origine de la création du Groupement, le projet du Village des Possibles de l'aire mancelle incluant les appartements de possibles, s'inscrit pleinement dans la politique de logement soutenue par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), eu égard aux objectifs qu'il poursuit en matière de mise à l'abri, de mise en sécurité, de stabilisation et de rétablissement psychique de personnes en grande exclusion sociale qui sont en non-recours aux droits et en non-demande sociale.

Ces personnes sont identifiées par les acteurs locaux de la veille sociale.

2. Faits majeurs de l'exercice

2.1 Exposé sur l'activité de l'association

Le Groupement atteint sa phase de maturité 4 ans après son ouverture.

Les places sont occupées et les coopérations partenariales sont renforcées.

2.2 Principales évolutions

L'accompagnement des personnes est en adaptation permanente pour prendre en compte les parcours de vie.

L'ambition est restée la même, innover, s'adapter et prévenir les ruptures.

2.3 Faits importants de l'exercice

Au 31 décembre 2025,

- 19 personnes hébergées ;
- 7 nouvelles admissions et 5 personnes sont sorties du dispositif dans l'année.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Référentiel Comptable

L'activité associative s'insère dans la vie économique et sociale d'un pays et la comptabilité rend compte de cette activité. Elle se doit de respecter les normes comptables générales. Rendre compte des spécificités des associations, fondations et autres entités sans but lucratif suppose l'affirmation

d'un référentiel spécifique. Ce référentiel est précisé avec la parution du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le dispositif réglementaire qui a introduit la réforme du plan comptable des associations et fondations applicable au 1^{er} janvier 2020 se trouve complété par un règlement spécifique qui vise plus particulièrement les organismes gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Ce règlement, référencé ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, vient s'appuyer sur les dispositions du Plan comptable général et du plan comptable particulier des associations (ANC n° 2018-06). Il émet des règles spécifiques aux organismes gestionnaires d'ESSMS. Les présents comptes ont été établis conformément aux règlements 2020-08, 2021-02, 2022-02, 2022-04, 2022-06 et 2023-03.

Le Code de l'action sociale et des familles impose des règles d'affectation des fonds propres ainsi que, en cas de cessation ou de transfert d'activité d'un établissement, une obligation de restitution des financements publics dans certains cas identifiés. Ces règles sont confirmées.

Comme le précise l'article R.314-81 du Code de l'action sociale et des familles, nous appliquons le plan comptable M22bis destiné aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

Comme indiqué ci-dessus, les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Concernant la continuité d'exploitation, à l'heure où nous établissons ce rapport, nous n'avons aucun élément qui pourrait nous faire douter de cette continuité d'exploitation.

3.2 Changements de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 3.2.1.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers, voir ci-après 3.2.2.

3.2.1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

• **Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles**

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Il n'y a eu aucun produit de cession à constater au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et aucune valeur nette comptable des immobilisations à constater au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations étaient à enregistrer dans le résultat exceptionnel. Or, il n'y a eu aucun produit de cession à constater en « Produits exceptionnels » et aucune valeur nette comptable des immobilisations à constater en « Charges exceptionnelles ».

• **Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat**

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 36 826.74 €.

Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 42 625.66 €.

• **Autres produits et charges sur opérations de gestion**

Au 31 décembre 2025, les produits et charges liés à des exercices antérieurs, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres produits de gestion courante » pour 0 € et au poste « autres charges de gestion courante » pour 0 €.

Au 31 décembre 2024, les produits et charges liés à des exercices antérieurs sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits liés à des exercices antérieurs figurent en « Produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour 0 € et les charges liées à des exercices antérieurs figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour 0 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, aucun « transfert de charges » inscrit parmi les produits d'exploitation, produits financiers ou produits exceptionnels n'a été enregistré sur l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, aucun élément de cette nature n'a été constaté.

3.2.2 Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative : (sous forme de tableau ci-après)

- les immobilisations corporelles en cours sont regroupées avec les autres immobilisations corporelles ;
- les avances et acomptes versés sur commandes sont regroupées avec les autres créances ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;
- la ligne « Valeurs mobilières de placement » devient « instruments financiers à terme » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- la ligne « dotations » qui était présentée sur une seule ligne, est désagrégée en distinguant les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Postes impactés (données en euros)	31/12/2024 (retraitées en présentation)	31/12/2024 (publiés)
---------------------------------------	---	-------------------------

Actif (pas de changement de présentation)

Passif (pas de changement de présentation)

Compte de résultat

Produits d'exploitation

Production vendue (biens) = participations forfaitaires et produits annexes		1 840
Ventes prestations de services	1 840	1 840

Charges d'exploitation

Dotation		45 157
Dotations aux amortissements et dépréciations	45 157	
Dotations aux provisions	-	
total des dotations	45 157	45 157
Autres charges	28 230	151
Opérations en commun = sur ligne distincte		28 079
total des autres charges	28 230	28 230

Produits exceptionnels

sur opération de gestion		
sur opération en capital = "qp subvention virées au résultat"		42 626
Produits exceptionnels	42 626	
total des produits exceptionnels	42 626	42 626

3.3 Méthode comptable

A) Immobilisations et amortissements

Le traitement des immobilisations et de leurs amortissements a été fait en application du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi que des règlements ANC ultérieurs applicables l'ayant modifié.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Les différents composants d'un bien sont valorisés et comptabilisés dans les mêmes conditions.

Les modes et durées d'amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilisation des immobilisations.

	Durées d'amortissement retenues
Concessions de brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	1 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 5 ans

B) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, d'apport ou de fusion.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée soit à partir des critères retenus lors des opérations de fusion ou d'apport, soit par référence à différents critères, notamment la valeur réelle des actifs et passifs.

C) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D) Valeurs Mobilières

Elles sont enregistrées à la valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Notes sur le compte de résultat

- Détail des concours publics reçus

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
DDETS	-	523 715.00	523 715.00

5. Autres informations

➤ Fonds dédiés

Au 31/12/2024, le montant est de 480 000.00 € ; il s'agit de la subvention reçue en 2021, avant l'ouverture du groupement.

Elle a été comptabilisée en produit en 2022 et doté en fonds dédiés sur le même exercice.

Ce fond dédié a été utilisé en 2025 ; Une reprise a été comptabilisée à hauteur de 480 000 € et figure en produits d'exploitation.

➤ Honoraires des Commissaires Aux Comptes (CAC)

Le montant des honoraires comptabilisés en 2025 pour le contrôle légal des comptes et des services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle des comptes s'établit à 8 415 Euros

➤ Effectif au 31/12/2025

Plus de salariés sur la structure au 31/12/2025. Le groupement utilise des mises à disposition équivalent à 4.54 ETP.

➤ Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne figurent pas dans le compte de résultat mais font l'objet d'une information dans cette annexe.

Montant non significatif sur l'exercice 2025.

6. Précisions sur certaines rubriques

Néant

Immobilisations

GCSMS Village des Possibles

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 969.98		
Install générales, agenc. et aménag. divers	93 885.15		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 449.63		4 345.64
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	147 304.76		4 345.64
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés	15.00		
Prêts et autres immobilisations financières	1 384.00		
Immobilisations financières	1 399.00		
Total Général	148 703.76		4 345.64

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			20 969.98	
Install générales, agenc. et aménag. divers			93 885.15	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			36 795.27	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			151 650.40	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés			15.00	
Prêts et autres immobilisations financières			1 384.00	
Immobilisations financières			1 399.00	
Total Général			153 049.40	

Amortissements

GCSMS Village des Possibles

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage	14 256.60	6 058.15		20 314.75
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	66 328.01	27 192.77		93 520.78
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 574.70	5 478.11		32 052.81
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	107 159.31	38 729.03		145 888.34
Total Général	107 159.31	38 729.03		145 888.34

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d' immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements					
Installations techniques, matériel et outillage	6 058.15				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements	27 192.77				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 478.11				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	38 729.03				
Total Général	38 729.03				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

GCSMS Village des Possibles

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à		45 000.00		45 000.00
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges		45 000.00		45 000.00
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général		45 000.00		45 000.00
Dotations et reprises d'exploitation		45 000.00		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Créances et Dettes

GCSMS Village des Possibles

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 399.00	1 399.00	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	80.00	80.00	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total général	1 479.00	1 479.00	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements accordés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	71 255.99	71 255.99		
Personnel et comptes rattachés	9 936.94	9 936.94		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 739.10	4 739.10		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	36 633.52	36 633.52		
Autres Dettes	6 931.40	6 931.40		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	129 496.95	129 496.95		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6.00			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES FONDS PROPRES - VARIATION SUR L'EXERCICE

En application des nouveaux règlements (ANC 2018-06 et 2019-04), les fonds associatifs deviennent des fonds propres.

RUBRIQUE	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves				
* Réserves affectées à l'investissement	95 285,86 €			95 285,86 €
* Réserves de trésorerie	100 000,00 €			100 000,00 €
* Réserves de compensation des déficits	46 694,73 €	54 887,28 €		101 582,01 €
	241 980,59 €	54 887,28 €	0,00 €	296 867,87 €
Report à nouveau				
* Report à nouveau créditeur	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice				
* Excédent au 31/12/2024	54 887,28 €		54 887,28 €	0,00 €
* Excédent au 31/12/2025		72 592,49 €		72 592,49 €
	54 887,28 €	72 592,49 €	54 887,28 €	72 592,49 €
Subvention d'investissement				
* Subvention Equipement ETAT	36 826,74 €		36 826,74 €	0,00 €
	36 826,74 €	0,00 €	36 826,74 €	0,00 €
TOTAL FONDS PROPRES	333 694,61 €	127 479,77 €	91 714,02 €	369 460,36 €

COGEPI



WE ARE AN INDEPENDENT MEMBER OF
THE GLOBAL ADVISORY
AND ACCOUNTING NETWORK